

## Les contrats de Justin Trudeau avec le crime organisé



[Source : tribunaldelinfaux.com]

Par Julie Levesque

*Merci à tous ceux qui contribuent à faire connaître la vérité sur le crime organisé pharmaceutique en faisant un don ou en partageant !  
[Voir sur le site de l'auteure, journaliste indépendante, en début d'article.]*

---

« Les députés de l'opposition siégeant au Comité des comptes publics de la Chambre des communes veulent voir les contrats de plusieurs milliards de dollars entre le gouvernement fédéral et les fabricants de vaccins contre la COVID-19, mais les libéraux demandent que les députés signent un accord de non-divulgaration avant de le faire », écrivait le *Epoch Times* le 20 février dernier.

On peut d'emblée se demander comment l'idée même d'un État démocratique est compatible avec celle de la signature de contrats secrets. Comment peut-on prétendre à la démocratie quand les représentants du peuple ne divulguent pas à ce dernier ce qu'ils font avec son argent ?

Cette opacité de l'État est d'autant plus révoltante dans le cas des injections expérimentales contre la covid, puisque les citoyens ont été contraints de s'y soumettre, sous peine de tout perdre, ou les ont accueillies comme le messie après avoir subi un atroce mélange de torture psychologique et de propagande omniprésente de style soviétique.

On peut même parler sans exagération de terrorisme, si l'on se fie à la définition du Robert :

|

« 1. Histoire. Gouvernement par la terreur.

2. Emploi systématique de la violence pour atteindre un but politique ; les actes de violence (attentats, destructions, prises d'otages). *Actes de terrorisme*.

3. Attitude d'intolérance, d'intimidation. *Terrorisme intellectuel*. »

De nombreux consentements ont été extorqués par le Premier ministre lui-même, comme si l'extorsion était devenue légale au Canada. Or, il s'agit d'un crime et ce crime a été commis à grande échelle.

L'article 346 du Code criminel stipule :

« 346(1) Commet une extorsion quiconque, sans justification ou excuse raisonnable et avec l'intention d'obtenir quelque chose, par menaces, accusations ou violence, induit ou tente d'induire une personne, que ce soit ou non la personne menacée ou accusée, ou celle contre qui la violence est exercée, à accomplir ou à faire accomplir quelque chose. »

Ceux qui ont résisté ont été victimes d'intolérance et d'intimidation, deux formes de violence verbale et psychologique selon le gouvernement du Québec. Ils ont été dépeints comme des malades mentaux, des illettrés d'extrême droite, de violents amoureux de la liberté, métamorphosée en valeur fasciste, ennemie du bien commun.

Les résistants sont devenus les ennemis de l'État, les ennemis du peuple, les ennemis de la vie même, si l'on en croit Marie-Ève Carignan et ses confrères, auteurs du rapport *Lignes de faille* publié en janvier dernier.

Le Conseil des académies canadiennes (CAC), financé par le gouvernement fédéral, a mandaté un comité d'experts pour produire ces 288 pages d'ignorance dogmatique, digne des études sur le tabac financées par les cigarettiers. Le sujet ? Les « conséquences socioéconomiques de la mésinformation en science et en santé ».

Ce rapport contient 830 fois le terme « vaccin » (incluant les mots qui commencent par les mêmes lettres), présenté comme produit sûr et efficace, alors que les injections covid ne sont ni l'un ni l'autre. Rappelons que le rapport fait 288 pages.

Rappelons également que le *Lancet* vient de publier une méta-analyse confirmant l'égalité, voire la supériorité de l'immunité naturelle sur les injections :

« Notre analyse des données disponibles suggère que le niveau de

protection offert par une infection antérieure est au moins aussi élevé, sinon supérieur, à celui fourni par la vaccination à deux doses utilisant des vaccins de haute qualité. » (Soulignements ajoutés)

Une étude récente du Mercatus Center de l'Université George Mason conclut par ailleurs ceci sur les obligations vaccinales implantées à Boston, Chicago, Los Angeles, New Orleans, New York, Philadelphie, San Francisco, Seattle et Washington D.C. :

« Ces obligations ont imposé des restrictions sévères à de nombreux citoyens et propriétaires d'entreprise. Pourtant, nous n'avons trouvé aucune preuve que les obligations étaient efficaces pour atteindre leurs objectifs de réduction des cas et des décès liés à la COVID-19. » (Soulignements ajoutés)

Aujourd'hui, les preuves démontrant non seulement l'inefficacité, mais aussi la nocivité des injections sont abondantes et indéniables, mais elles demeurent largement ignorées par les grands médias, qui ont joué le rôle de représentants des pharmaceutiques depuis le début de la campagne de « vaccination ».

Les pharmaceutiques ont menti sur l'efficacité et l'innocuité de leurs injections, comme le démontre dans cette présentation la Dre Jessica Rose :

Ces mensonges ont permis aux pharmaceutiques de faire des profits records.

En 2022, les profits de Pfizer ont atteint 100 milliards de dollars. Les profits de Moderna ont excédé les 12 milliards de dollars en 2021 grâce à son injection Spikevax. C'était la première fois que cette jeune société engrangeait des profits de toute son existence.

Pour en revenir aux contrats de ces pharmaceutiques avec le gouvernement fédéral, le 13 février dernier, la députée du Bloc québécois, Nathalie Sinclair-Desgagné, a déposé une motion « exigeant du gouvernement qu'il permette aux membres du comité de regarder les contrats lors d'une séance à huis clos au bureau du greffier, "sous la supervision du greffier" et sans "qu'aucun appareil mobile ou électronique personnel ne soit permis dans la pièce pendant cette journée" ».

Pourquoi ne pas demander la divulgation complète des contrats au peuple qui a non seulement payé pour ces produits, mais a été contraint de se les injecter dans le corps pour pouvoir exercer ses droits fondamentaux, subitement métamorphosés en privilèges ?

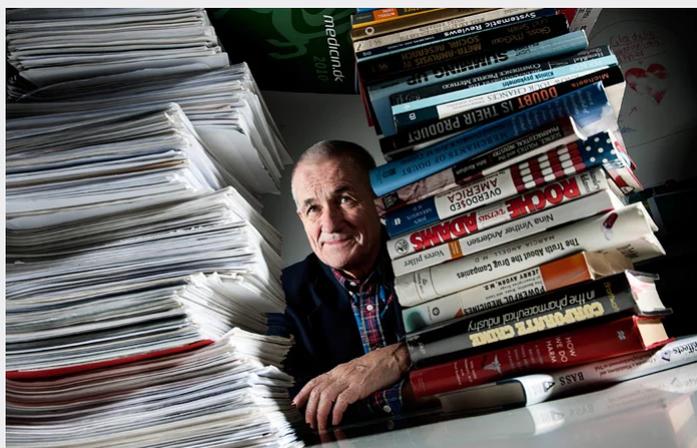
Le député libéral Anthony Housefather a répliqué 3 jours plus tard en proposant « un amendement pour demander la permission des fabricants de vaccins afin de permettre aux députés de consulter les documents non expurgés seulement après avoir signé un accord de non-divulgation ». (Soulignements ajoutés)

Cette suggestion, à elle seule, montre l'influence démesurée des pharmaceutiques sur nos élus et le manque total de considération de ces derniers pour les citoyens canadiens, qu'ils ont le devoir de protéger contre ce genre d'influence.

## Le crime organisé pharmaceutique

Si l'on en croit des spécialistes de la corruption en santé, le modèle d'affaires des pharmaceutiques va bien au-delà de l'influence induite sur les institutions publiques et convient parfaitement à la description du racket et du crime organisé.

Dans son livre extrêmement bien documenté, *Remèdes mortels et crime organisé. Comment l'industrie pharmaceutique a corrompu les services de santé* (2013), Peter Gøtzsche, l'un des fondateurs de la Cochrane Library, explique que la « clé de voûte de la *US Organized Crime Control Act* de 1970 (*Loi de contrôle du crime organisé*) est la *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* (RICO) » (*Loi sur les organisations corrompues et influencées par des racketteurs*), une loi inexistante au Canada :



Peter Gøtzsche

« Le [racket]\* consiste à commettre un certain type d'offense à plus d'une reprise. La liste des offenses qui constituent du [racket] inclut l'extorsion, la fraude, les infractions fédérales liées à la drogue, la corruption, les détournements de fonds, l'obstruction de la justice, l'obstruction de l'application de la loi, la subornation de témoins et la corruption politique. Les grosses pharmaceutiques s'adonnent si souvent à tout cela constamment qu'il ne peut y avoir aucun doute que son modèle d'affaires satisfait aux critères du crime organisé. » (Soulignements

ajoutés)

Cette facette très sombre de l'industrie pharmaceutique a été complètement ignorée par les médias et les intellectuels payés pour donner une crédibilité académique à la diabolisation de quiconque critique cette industrie corrompue.

Pourtant, ce ne sont pas les preuves ni les rapports accablants sur le sujet qui manquent.

En 2013, le *Journal of Law Medicine and Ethics* publiait l'article « Institutional Corruption of Pharmaceuticals and the Myth of Safe and Effective Drugs » (La corruption institutionnelle des produits pharmaceutiques et le mythe des médicaments sûrs et efficaces), où l'on expose les conséquences de cette corruption pharmaceutique sur les patients :

« Une vaste gamme d'études et de poursuites judiciaires documentent déjà des stratégies par lesquelles les sociétés pharmaceutiques cachent, ignorent ou déforment des preuves au sujet de nouveaux médicaments, faussent la littérature médicale et présentent de façon inexacte des produits aux médecins prescripteurs.

Nous nous concentrons sur les conséquences pour les patients : des millions de réactions indésirables. Après avoir défini la corruption institutionnelle, nous nous concentrons sur les preuves qu'elle est à l'origine de l'épidémie de préjudices et de la rareté des bienfaits. »  
(Soulignements ajoutés)

lexchin-institutional-corruption-of-pharmaceuticals-and-the-myth-of-safe-and-effective-drugs

L'iatrogénèse, c'est-à-dire les effets secondaires des médicaments et les risques associés aux interventions médicales, serait d'ailleurs la 5e cause de mortalité dans le monde.

En 2019, les erreurs médicales étaient la 3e cause de décès au Canada avec 28 000 décès par an.



Marie-Ève Carignan

Mais pour Marie-Ève Carignan et ses collègues, les produits les plus néfastes sont, vous l'aurez deviné, les suppléments vitaminiques et autres produits naturels.

Dans leur rapport *Ligne de faille* cité plus haut, les auteurs affirment que la surveillance des médicaments au Canada fait l'objet d'une réglementation très rigoureuse. Ils affirment que « l'exactitude et la présentation des allégations de traitement, des effets indésirables et des ingrédients sont soumises à des normes strictes ». (Soulignements ajoutés)

La recherche scientifique et médicale « est soumise à une norme d'intégrité par une variété d'acteurs », ajoutent-ils.

En revanche, c'est tout le contraire selon eux en ce qui concerne les produits naturels :

« Les pratiques actuelles de surveillance au Canada ont été jugées inadéquates pour garantir l'innocuité et l'efficacité des produits de santé naturels(BVG, 2021). De plus, les étiquettes des produits de santé naturels sont souvent déficientes et trompeuses(BVG, 2021). »  
(Soulignements ajoutés)

Ces chercheurs sont-ils à ce point ignorants de la corruption institutionnelle et des nombreuses violations répétées de l'industrie pharmaceutique, incluant des étiquettes « souvent déficientes et trompeuses » ? Ignorent-ils les innombrables scandales pharmaceutiques passés comme celui du Vioxx et du Mediator ou le plus récent scandale des opioïdes

impliquant la firme McKinsey, chouchou des libéraux de Justin Trudeau, ou sont-ils payés pour détourner le regard vers les « dangereux » produits naturels, protégeant du même coup des criminels récidivistes de haute voltige ?

Pas plus tard que le 10 février dernier, on apprenait que des médicaments contenant des pseudoéphédrines et vendus sans ordonnance comme Sudafed, Benadryl, Benylin et Sinutab faisaient l'objet d'un examen d'innocuité de l'Agence européenne du médicament :

« Le comité de sécurité de l'AEM (PRAC) a entamé un examen des médicaments contenant de la pseudoéphédrine à la suite de préoccupations concernant le risque de syndrome d'encéphalopathie postérieure réversible (SEPR) et de syndrome de vasoconstriction cérébrale réversible (SVCR), des affections affectant les vaisseaux sanguins du cerveau[...]

Le SEPR et le SVCR peuvent impliquer une réduction de l'apport sanguin (ischémie) au cerveau et peuvent entraîner des complications majeures et potentiellement mortelles dans certains cas [...] Les médicaments contenant de la pseudoéphédrine présentent un risque connu d'événements ischémiques cardiovasculaires et cérébrovasculaires (effets secondaires impliquant une ischémie cardiaque et cérébrale), y compris les accidents vasculaires cérébraux et les crises cardiaques. Des restrictions et des avertissements sont déjà inclus dans les informations sur le produit des médicaments afin de réduire ces risques. » (Soulignements ajoutés)



Image coiffant l'article de Metro.uk,  
« Sudafed, Nurofen and Day & Night Nurse could be banned health report state ».

Prescrire.org suggère d'ailleurs d'écartier des soins les décongestionnants, car ils « exposent à des troubles cardiovasculaires graves voire mortels (poussées hypertensives, accidents vasculaires cérébraux, troubles du rythme cardiaque dont fibrillations auriculaires), des colites ischémiques et des neuropathies optiques ischémiques, effets indésirables disproportionnés pour des médicaments destinés à soulager des troubles bénins et d'évolution rapidement favorable tels que ceux du rhume ». (Soulignements ajoutés)

Il est fort à parier que le commun des mortels ignore que ces médicaments en vente libre comportent de tels dangers.

Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres des dangers méconnus des médicaments approuvés par les autorités et soumis à « des normes strictes ». Ces décongestionnants pourraient être retirés du marché, comme bien d'autres produits l'ont été après avoir causé toutes sortes de préjudices, incluant la mort.

En 2022, une foule de médicaments en vente libre pour combattre l'acidité et contenant de la ranitidine ont été retirés du marché parce qu'ils pourraient contenir de la NDMA, un agent cancérigène.

## Sanctions historiques, accords d'intégrité et récidives

En mars 2016, Public Citizen, qui se décrit comme « une organisation à but non lucratif de défense des consommateurs qui défend l'intérêt public dans les couloirs du pouvoir », publiait le rapport *Twenty-Five Years of Pharmaceutical Industry Criminal and Civil Penalties : 1991 Through 2015* (Vingt-cinq ans de sanctions pénales et civiles dans l'industrie pharmaceutique : de 1991 à 2015).

Ce rapport conclut :

« De 1991 à 2015, un total de 373 règlements ont été conclus entre les deux paliers gouvernementaux (fédéral et étatiques) et les fabricants de produits pharmaceutiques, pour un total de 35,7 milliards de dollars. »

À l'époque, les pires contrevenants étaient respectivement GlaxoSmithKline, Pfizer et Johnson & Johnson. Les violations les plus fréquemment citées étaient la surfacturation des programmes de santé gouvernementaux et la promotion illégale de médicaments.

| Company*             | Total Financial Penalties (\$ millions) | Percent of Total** | Number of Settlements*** |
|----------------------|---|--------------------|--------------------------|
| GlaxoSmithKline      | \$7,881                                 | 22.0%              | 31                       |
| Pfizer               | \$3,943                                 | 11.0%              | 31                       |
| Johnson & Johnson    | \$2,824                                 | 7.9%               | 19                       |
| Merck†               | \$1,841                                 | 5.1%               | 22                       |
| Abbott               | \$1,840                                 | 5.1%               | 16                       |
| Eli Lilly            | \$1,742                                 | 4.9%               | 15                       |
| Teva                 | \$1,471                                 | 4.1%               | 13                       |
| Schering-Plough      | \$1,339                                 | 3.7%               | 6                        |
| Novartis             | \$1,250                                 | 3.5%               | 20                       |
| AstraZeneca          | \$1,024                                 | 2.9%               | 11                       |
| Amgen                | \$901                                   | 2.5%               | 12                       |
| TAP                  | \$875                                   | 2.4%               | 1                        |
| Bristol-Myers Squibb | \$795                                   | 2.2%               | 13                       |
| Mylan                | \$715                                   | 2.0%               | 21                       |
| Serono               | \$704                                   | 2.0%               | 1                        |
| Purdue               | \$646                                   | 1.8%               | 5                        |
| Allergan             | \$601                                   | 1.7%               | 2                        |
| Daichi Sankyo        | \$586                                   | 1.6%               | 8                        |
| Boehringer Ingelheim | \$427                                   | 1.2%               | 15                       |
| Cephalon             | \$425                                   | 1.2%               | 1                        |
| Other****            | \$3,160                                 | 8.8%               | 170                      |
| <b>Total</b>         | <b>\$34,990</b>                         | <b>97.9%</b>       | <b>433</b>               |

En date d'aujourd'hui, voici à quoi ressemble le bilan de Pfizer selon le site Violation Tracker :

## Violation Tracker Résumé actuel de la société mère

**Nom actuel de la société mère :** Pfizer

**Structure de propriété :** cotée en bourse (symbole boursier PFE)

**Siège social à :** New York

**Secteur principal :** produits pharmaceutiques

**Secteur spécifique :** produits pharmaceutiques

**Total des pénalités depuis 2000 :** 10 268 623 165 \$

**Nombre d'enregistrements :** 90

| TOP 5 DES GROUPES D'INFRACTIONS ( <a href="#">GROUPES DÉFINIS</a> ) | TOTAL DES PÉNALITÉS | NOMBRE D'ENREGISTREMENTS |
|---|---------------------|--------------------------|
| infractions liées à la sécurité                                     | 5 637 014 255 \$    | 15                       |
| délits liés à la santé  | 3 373 675 000 \$    | dix                      |
| infractions liées aux marchés publics                               | 1 148 191 225 \$    | 20                       |
| infractions liées à la compétition                                  | 98 166 568 \$       | 8                        |
| infractions liées à l'environnement                                 | 5 629 098 \$        | 26                       |

| LES 5 PRINCIPAUX TYPES D'INFRACTIONS PRINCIPALES                    | TOTAL DES PÉNALITÉS | NOMBRE D'ENREGISTREMENTS |
|---|---------------------|--------------------------|
| violation de la sécurité des médicaments ou de l'équipement médical | 5 636 840 000 \$    | 9                        |
| promotion hors AMM ou non approuvée de produits médicaux            | 3 373 675 000 \$    | dix                      |
| Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 1 148 191 225 \$    | 20                       |
| Loi sur les Pratiques de Corruption Étrangères                      | 60 216 568 \$       | 3                        |
| pots-de-vin et pots-de-vin  | 34 700 000 \$       | 3                        |

Si la société n'est pas détentrice du record d'amendes, elle semble détenir le record de violations, soit 90, suivie de Merck (81) et de Johnson & Johnson (73).

## Page de résumé de l'industrie du suivi des violations

**Industrie :** pharmaceutique

**Pénalité Total depuis 2000 :** 95 617 538 163 \$

**Nombre de dossiers :** 1 039

**Note:** Les totaux incluent uniquement les entrées correspondant à une société mère. La désignation de l'industrie est la principale pour l'ensemble des activités de la société mère. Les totaux sont ajustés pour tenir compte du fait que les entrées de chaque parent peuvent inclure à la fois les dossiers de l'agence et les annonces de règlement pour le même cas; ou bien une pénalité couvrant plusieurs emplacements peut être inscrite dans les dossiers individuels de chacune des installations. Ils sont également ajustés pour refléter les cas dans lesquels les agences fédérales et étatiques ou locales ont coopéré et publié des annonces séparées du résultat. Les montants de pénalité en double ou qui se chevauchent sont marqués d'un astérisque dans la liste des dossiers individuels ci-dessous.

| TOP 10 DES SOCIÉTÉS MÈRES ACTUELLES             | PÉNALITÉ TOTALE \$ | NOMBRE D'ENREGISTREMENTS |
|---|--------------------|--------------------------|
| <a href="#">Johnson &amp; Johnson</a>           | 14 998 324 699 \$  | 73                       |
| <a href="#">Merck</a>                           | 10 467 160 581 \$  | 81                       |
| <a href="#">Pfizer</a>                          | 10 268 623 165 \$  | 90                       |
| <a href="#">Purdue Pharma</a>                   | 9 262 372 787 \$   | dix                      |
| <a href="#">GlaxoSmithKline</a>                 | 8 739 033 406 \$   | 39                       |
| <a href="#">Teva Industries pharmaceutiques</a> | 8 361 731 071 \$   | 71                       |
| <a href="#">AbbVie</a>                          | 5 870 489 112 \$   | 50                       |
| <a href="#">Takeda pharmaceutique</a>           | 3 733 566 447 \$   | 25                       |
| <a href="#">Eli Lilly</a>                       | 2 831 299 676 \$   | 26                       |
| <a href="#">Endo international</a>              | 2 747 090 667 \$   | 27                       |

Ce bilan catastrophique comprenant de multiples violations quant à la sécurité et à la santé (25) ainsi que des violations liées aux marchés

publics (20) confirment l'analyse de Gøtzsche. Nous avons bien affaire à une forme de crime organisé.

En 2009, Pfizer est devenue tristement célèbre dans le « plus grand règlement de fraude civile de l'histoire contre une société pharmaceutique », dicit le département étasunien de la Justice.

Le 2 septembre 2009, ce dernier faisait l'annonce suivante :



The screenshot shows the official website of the U.S. Department of Justice. At the top left is the Department of Justice seal. The header includes the text "THE UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE" and a search bar. A navigation menu contains links for "À PROPOS", "NOTRE AGENCE", "NOTRE TRAVAIL", "NOUVELLES CONTACT", "RESSOURCES", and "CARRIÈRES". Below the menu, there is a breadcrumb trail: "Accueil » Bureau des affaires publiques » Actualités" and a "PARTAGER" button. The main content area is titled "ACTUALITÉS JUDICIAIRES" and features a sub-header "département de la Justice Bureau des affaires publiques". The release date is "mercredi 2 septembre 2009". The headline reads: "Le ministère de la Justice annonce le plus grand règlement de fraude dans le domaine des soins de santé de son histoire". A sub-headline states: "Pfizer paiera 2,3 milliards de dollars pour un marketing frauduleux". The text of the release begins with "WASHINGTON – Le géant pharmaceutique américain Pfizer Inc. et sa filiale Pharmacia & Upjohn Company Inc. (ci-après ensemble « Pfizer ») ont convenu de payer 2,3 milliards de dollars, le plus important règlement de fraude en matière de soins de santé de l'histoire du ministère de la Justice, pour résoudre les problèmes criminels et responsabilité civile découlant de la promotion illégale de certains produits pharmaceutiques, a annoncé aujourd'hui le ministère de la Justice."

Il convient de citer une bonne partie de ce communiqué pour bien saisir l'ampleur de la fraude :

« Le géant pharmaceutique américain Pfizer inc. et sa filiale Pharmacia & Upjohn Company Inc. (ci-après ensemble "Pfizer") ont accepté de payer 2,3 milliards de dollars, le plus grand règlement de fraude en matière de soins de santé de l'histoire du ministère de la Justice, pour résoudre les problèmes criminels et de responsabilité civile découlant de la promotion illégale de certains produits pharmaceutiques, a annoncé aujourd'hui le ministère de la Justice.

Pharmacia & Upjohn Company a accepté de plaider coupable à une violation criminelle de la loi sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques pour avoir mal étiqueté Bextra avec l'intention de frauder ou d'induire en erreur. Bextra est un médicament anti-inflammatoire que Pfizer a retiré du marché en 2005[...] Pfizer a promu la vente de Bextra pour plusieurs utilisations et dosages que la FDA a spécifiquement refusé d'approuver en raison de problèmes d'innocuité. La société paiera une amende pénale de 1,195 milliard de dollars, la plus grande amende pénale jamais infligée aux États-Unis pour quelque affaire que ce soit.

En outre, Pfizer a accepté de payer 1 milliard de dollars pour résoudre les allégations en vertu de la loi civile sur les fausses déclarations selon lesquelles la société aurait illégalement promu quatre médicaments – Bextra ; Geodon, un médicament antipsychotique ; Zyvox, un antibiotique ; et Lyrica, un médicament antiépileptique – et ont provoqué la soumission de fausses déclarations aux programmes gouvernementaux de soins de santé pour des utilisations qui n'étaient pas des indications médicalement acceptées et donc non couvertes par ces programmes. Le règlement civil résout également les allégations selon lesquelles

Pfizer aurait versé des pots-de-vin aux prestataires de soins de santé pour les inciter à prescrire ces médicaments, ainsi que d'autres. La part fédérale du règlement civil est de 668 514 830 \$ et la part du programme étatique Medicaid est de 331 485 170 \$.

Il s'agit du plus grand règlement de fraude civile de l'histoire contre une société pharmaceutique.

Dans le cadre du règlement, Pfizer a également accepté de conclure un vaste accord d'intégrité d'entreprise avec le Bureau de l'inspecteur général du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cet accord prévoit la mise en place de procédures et d'examens pour éviter et détecter rapidement un comportement similaire à celui qui a donné lieu à cette affaire. » (Soulignements ajoutés)

Fausse déclarations sur quatre médicaments, fraude, pots-de-vin.

Rien de moins.

Malgré cela, les grands médias et les intellectuels se sont empressés de promouvoir les mérites des injections covid de Pfizer, « efficaces à 95 % », sur la simple base des affirmations de ces menteurs pathologiques et criminels, de ces fraudeurs récidivistes.

Difficile d'attribuer ce niveau d'aveuglement uniquement à l'incompétence.

Par ailleurs, Pfizer n'a aucunement respecté son accord d'intégrité puisque, depuis 2009, la société a perpétré 48 violations, dont la plupart pour fausses déclarations et violation de la protection du consommateur, les cinq dernières de ce type datant de 2022.

| ENTREPRISE                                      | TYPE D'INFRACTION PRINCIPALE  | ANNÉE | AGENCE               | MONTANT DE LA PÉNALITÉ            |
|---|---|-------|----------------------|-----------------------------------|
| <a href="#">Pfizer</a>                          | violation de la protection des consommateurs                        | 2022  | COAG                 | <a href="#">137 174 \$</a>        |
| <a href="#">Pfizer inc.</a>                     | violation de la protection des consommateurs                        | 2022  | KS-AG                | <a href="#">85 564 \$</a>         |
| <a href="#">Pfizer</a>                          | violation de la protection des consommateurs                        | 2022  | VT-AG                | <a href="#">34 564 \$</a>         |
| <a href="#">Pfizer</a>                          | violation de la protection des consommateurs                        | 2022  | AZ-AG                | <a href="#">124 527 \$</a>        |
| <a href="#">Pfizer, Inc.</a>                    | violation de la protection des consommateurs                        | 2022  | KS-AG                | <a href="#">85 000 \$</a>         |
| <a href="#">Pfizer</a>                          | violation de la protection des consommateurs                        | 2019  | OU-AG                | <a href="#">975 000 \$</a>        |
| <a href="#">Pfizer inc.</a>                     | Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 2019  | IL-AG                | <a href="#">41 047 101 \$</a>     |
| <a href="#">Pharmacie Corporation</a>           | Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 2019  | IL-AG                | <a href="#">18 960 210 \$</a>     |
| <a href="#">Pfizer, Inc.</a>                    | Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 2018  | DOJ_CIVIL            | <a href="#">23 850 000 \$</a>     |
| <a href="#">Pfizer inc.</a>                     | violation de la protection des consommateurs                        | 2018  | NY-AG                | <a href="#">700 000 \$</a>        |
| <a href="#">Pharmacia et Upjohn Company LLC</a> | violation de l'environnement  | 2017  | APE                  | <a href="#">34 170 \$</a>         |
| <a href="#">Pfizer inc.</a>                     | Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 2016  | DOJ_CIVIL            | <a href="#">784 600 000 \$</a>    |
| <a href="#">Wyeth Pharmaceuticals, Inc.</a>     | Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 2016  | MULTI-AG             | <a href="#">(*)371 351 180 \$</a> |
| <a href="#">Pfizer Pharmaceuticals, LLC</a>     | violation de l'environnement  | 2016  | APE                  | <a href="#">190 000 \$</a>        |
| <a href="#">Hospira inc.</a>                    | discrimination à l'emploi   | 2015  | OFCCP                | <a href="#">400 000 \$</a>        |
| <a href="#">Pfizer Pharmaceuticals LLC</a>      | violation de l'environnement  | 2014  | APE                  | <a href="#">728 000 \$</a>        |
| <a href="#">Pfizer</a>                          | promotion hors AMM ou non approuvée de produits médicaux            | 2014  | MULTI-AG             | <a href="#">35 000 000 \$</a>     |
| <a href="#">Pfizer inc.</a>                     | violation de la sécurité des médicaments ou de l'équipement médical | 2014  | NV-AG                | <a href="#">9 500 000 \$</a>      |
| <a href="#">Pfizer Pharmaceuticals, LLC</a>     | violation de l'environnement  | 2014  | APE                  | <a href="#">(*)728 000 \$</a>     |
| <a href="#">King Pharmaceuticals LLC</a>        | violation de l'environnement  | 2013  | APE                  | <a href="#">2 200 000 \$</a>      |
| <a href="#">Wyeth Pharmaceuticals Inc.</a>      | promotion hors AMM ou non approuvée de produits médicaux            | 2013  | FDA                  | <a href="#">490 900 000 \$</a>    |
| <a href="#">Wyeth</a>                           | violation de l'administrateur du régime d'avantages sociaux         | 2013  | procès privé-fédéral | <a href="#">2 000 000 \$</a>      |
| <a href="#">Pfizer inc.</a>                     | promotion hors AMM ou non approuvée de produits médicaux            | 2013  | MA-AG                | <a href="#">375 000 \$</a>        |
| <a href="#">Pfizer inc.</a>                     | Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 2013  | TX-AG                | <a href="#">18 170 000 \$</a>     |
| <a href="#">Pharmacie Corporation</a>           | Loi sur les fausses déclarations et connexes                        | 2013  | WI-AG                | <a href="#">29 453 247 \$</a>     |
| <a href="#">Wyeth Pharmaceuticals, Inc.</a>     | promotion hors AMM ou non approuvée de produits médicaux            | 2013  | MULTI-AG             | <a href="#">(*)257 400 000 \$</a> |

En février 2021, le Bureau of Investigative Journalism nous apprenait ceci :

« Pfizer a été accusée d'« intimider » les gouvernements latino-américains dans les négociations sur le vaccin Covid et a demandé à certains pays de mettre en place des actifs souverains, tels que des bâtiments d'ambassade et des bases militaires, comme garantie contre le coût de toute future affaire judiciaire ». (Soulignements ajoutés)

En octobre 2021, Public Citizen publiait l'article « Pfizer's Power » (Le pouvoir de Pfizer), où l'on affirme ceci :

« Les contrats offrent un rare aperçu du pouvoir qu'une société pharmaceutique a acquis pour réduire au silence les gouvernements,

limiter l'offre, transférer les risques [aux gouvernements] et maximiser les profits dans la pire crise de santé publique depuis un siècle. »

Pfizer a visiblement employé des techniques dignes de la mafia, comme l'omerta.

## Les institutions canadiennes protègent des criminels récidivistes

Dans son rapport final sur l'invocation des mesures d'urgence par Justin Trudeau pour mettre fin au Convoi de la liberté, on peut lire dans *Le Devoir* que le juge Paul Rouleau « en arrive au diagnostic que les revendications du Convoi de la liberté "ont été modelées par un paysage en ligne complètement truffé de désinformation" ».

Commission sur l'état d'urgence

## Le « système nerveux central » du « convoi de la liberté » était les médias sociaux



« Selon lui, poursuit *Le Devoir*, tous les ordres de gouvernement devraient maintenant étudier l'impact sur la société de la désinformation présente sur les réseaux sociaux. »

S'il avait véritablement voulu protéger le public de la désinformation, le juge Rouleau aurait plutôt recommandé que l'on étudie les impacts de la mafia pharmaceutique sur la société et ses institutions.

En fermant les yeux sur la pléthore de désinformation criminelle de l'industrie pharmaceutique, à l'instar des médias, des intellectuels et des agences gouvernementales de réglementation, le juge Rouleau appose un sceau de légalité à cette forme de criminalité et suggère aux gouvernements de

s'attaquer à ceux qui dénoncent ces criminels à cravate adulés par la haute société.

Il convient de lire ce que dit la Gendarmerie royale du Canada au sujet du crime organisé :

« L'article 2 de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* stipule que l'expression "groupe criminel organisé" désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel.

La plupart des principaux groupes criminalisés internationaux sont actifs au Canada. Ces groupes sont notamment de souche asiatique, est-européenne, italienne et latino-américaine, et englobent aussi les bandes de motards criminalisés et divers groupes canadiens. »

En mentant sur les effets nocifs et l'inefficacité des injections covid, et en présentant ces produits comme l'unique solution à une crise fabriquée afin d'en tirer un avantage financier, l'industrie pharmaceutique a commis de graves infractions qui correspondent à la définition des « groupes criminels organisés ».

À la lumière de ce qui précède, force est d'admettre que les pharmaceutiques forment une catégorie de criminels qui échappe à toutes les institutions censées protéger les citoyens canadiens. Ces institutions ont plutôt fait la démonstration qu'elles protègent ces criminels récidivistes tout en criminalisant ceux qui les dénoncent.

Justin Trudeau répète sans cesse qu'il veut nous « protéger ».

Tout ce que Justin Trudeau protège, c'est le crime organisé.

---

## Note

\* Le terme « racketérisme » est employé dans la traduction originale. Toutefois, le terme exact est « racket », puisque, selon l'Office québécois de la langue française et la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada (Termium), « racketérisme » fait uniquement référence au milieu syndical :

« Pratique qui consiste, pour un fonctionnaire syndical, à profiter systématiquement de son poste en vue d'en retirer des avantages

pécuniaires ou autres par voie de menace, intimidation, chantage, voire de l'usage de la violence physique auprès des employeurs ou des travailleurs. »

Sur Termium, on ajoute une observation :

« En retour d'un pot-de-vin, le racketeer offrira protection aux employeurs contre les grèves, les bris de machinerie, etc., assurera un emploi aux travailleurs, etc. »